





COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Plan de réouverture graduelle des entreprises

La FCCQ et la CCVD saluent un plan de relance qui était fort attendu et qui marque le point de départ de la reprise économique

Val-d'Or le 28 avril 2020 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD) accueillent avec enthousiasme le plan de réouverture graduelle des entreprises et de relance progressive de l'économie présenté par le premier ministre, M. François Legault, ainsi que le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon. Cette annonce était fort attendue et envoie un signal positif pour plusieurs secteurs de l'économie québécoise qui ont été durement affectés par la Covid-19.

Le plan de relance coordonné avec la Direction de la santé publique s'échelonnera sur plusieurs semaines et comprend différentes phases. Le commerce de détail, la construction et le manufacturier sont trois secteurs névralgiques qui reçoivent aujourd'hui des indications de reprise à court et moyen terme.

« Le commerce de détail représente à lui seul plus de 480 000 emplois au Québec et permet de répondre aux besoins de consommation des Québécois. La relance des projets de construction et du secteur manufacturier était également attendue. Les retards à combler pour certains projets d'infrastructures représenteront des défis que les entreprises québécoises sont prêtes à relever », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

S'assurer que les entreprises puissent avoir l'ensemble des ressources pour la relance

La FCCQ et la CCVD proposent que les gouvernements prévoient la mise en place des soutiens financiers nécessaires pour que les entreprises puissent respecter les normes sanitaires qui seront désormais en vigueur et l'augmentation des coûts associée à ces mesures. Ces mesures de prévention seront essentielles afin de s'assurer d'une relance économique durable et éviter un retour à la suspension des activités.

- « Les coûts pour les entreprises de ces rénovations sanitaires et des mesures d'adaptation représenteront un fardeau considérable. Dans certains cas comme pour les secteurs de l'agroalimentaire, du manufacturier et de la construction, les entreprises devront carrément réaménager et rénover les lieux et leurs postes de travail ainsi que leurs lignes de production. Elles devront être soutenues financièrement pour qu'elles puissent effectuer rapidement ces travaux si elles ne veulent pas prendre trop de retard en vue de la relance », a ajouté Charles Milliard.
- « Nos entreprises devront s'adapter rapidement aux nouvelles réalités, notamment pour appliquer les nouvelles règles sanitaires. Les coûts engendrés seront bien évidemment considérables pour chacune d'entre elles, et il est essentiel de leur apporter un soutien financier », a souligné le président de la CCVD, Jérémi Fournier.
- « Cette nouvelle réalité nécessitera aussi l'ajout de ressources humaines pour s'occuper des entrées et sorties des magasins du secteur du commerce au détail, et accentuera la pression pour recruter la main-d'œuvre nécessaire. D'autant plus que les mesures annoncées par le gouvernement fédéral la semaine dernière visant à





rémunérer les étudiants n'aideront pas à attirer cette main-d'œuvre à temps partiel si importante pour les entreprises, en particulier en période estivale. Cette mesure devra être réévaluée et adaptée afin de prévenir ses effets néfastes sur l'économie. Les entreprises québécoises sont prêtes à faire leur part pour contribuer à la relance, mais les soutiens gouvernementaux doivent demeurer au rendez-vous dans ce contexte bien particulier », a poursuivi M. Milliard.

Pour la FCCQ et la CCVD nul doute que le gouvernement poursuivra ses efforts en santé publique, notamment dans le Grand Montréal, pour s'assurer que les entreprises de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) puissent reprendre leurs activités aux dates annoncées aujourd'hui, et rattraper l'écart avec des régions québécoises où la reprise s'effectuera en premier.

« Pour certains secteurs d'activités, il serait nécessaire d'assurer de la flexibilité dans l'application des guides de la CNESST présentés aujourd'hui. En ce sens, la notion de respecter « dans la mesure du possible » une distance minimale de 2 mètres est essentielle. Les entreprises collaboreront de leur côté, notamment grâce aux équipements de protection individuelle, mais le respect intégral de cette notion pourrait être complexe pour bon nombre d'entre elles », a rappelé M. Milliard.

« On le constate rapidement, cette relance s'accompagne de nombreux défis pour nos entreprises, mais c'est néanmoins un signal fort positif que le gouvernement envoie aujourd'hui. Une attention particulière doit également être portée au niveau d'endettement des entreprises afin de s'assurer que cette relance soit la plus dynamique et durable possible », a conclu Charles Milliard.

À propos de la Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD)

La Chambre de commerce de Val-d'Or est un organisme à but non lucratif qui compte plus de 1 115 délégués actifs au sein de la communauté d'affaires. Ayant pour mission de promouvoir le développement socioéconomique, la CCVD agit comme partenaire mobilisateur, porte-parole et défenseur des entreprises de son territoire.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements:

Hélène Paradis Directrice générale Chambre de commerce de Val-d'Or hparadis@ccvd.qc.ca 819 860-2794 Félix Rhéaume Directeur principal, Communications et relations externes Fédération des chambres de commerce du Québec

felix.rheaume@fccq.ca

Bureau: 514 844-9571, poste 3242

Cellulaire: 514 912-2639